

Région

Soirée villageoise à Crassier

La société de développement et d'animation de Crassier organise samedi 17 avril à la salle communale une soirée villageoise. La troupe du Cabaret vaudois propose *L'orpheline et l'amnésique* en première partie et *Deux vaudois à Paris* en seconde partie. Le spectacle débute à 20h30, tandis que l'ouverture des portes est prévue à 19 heures avec buvette petite restauration. La réservation des places se fait par téléphone au 022 /367 17 91.

MLB

Par voie d'annonces, une société coopérative s'intéresse à la parcelle pour y construire des appartements à prix coûtant.

Nyon La Ville fait appel aux coopératives

Les éco-quartiers ou quartiers durables sont à la mode. Et la ville de Nyon n'y échappe pas. Propriétaire d'une parcelle dans le quartier du Stand, en bordure du Boiron, elle a lancé un appel aux coopératives d'habitation. Dans cet esprit, Nyon entend établir un partenariat avec une ou deux coopératives. Dans nos colonnes, par voie d'annonces, la Société coopérative d'habitations Nyon-Perchettes a invité les personnes intéressées à acheter un appartement à prix coûtant à se manifester rapidement. Le terme de prix coûtant signifie que le loyer de l'appartement

couvre la rente superficière, ainsi que les frais de fonctionnement. *Il n'y a pas de surloyer pour procurer un bénéfice au propriétaire ou des dividendes à des actionnaires, mentionne la coopérative.*

Fondée en 1985, la société a construit La Chotte, un immeuble de 18 appartements à Duillier. *Nous attendons qu'un terrain se libère pour poursuivre nos activités,* mentionne Henri-Robert Ogay, président de la commission de construction. *Notre objectif est d'offrir une alternative à la classe moyenne.* Car c'est tout l'intérêt de cette coopérative qui s'adresse à la tranche

de la population qui n'a pas droit aux HLM communaux ou cantonaux à cause de ses revenus ou de sa fortune.

Concrètement comment ça marche? *Nous travaillons avec la caution de la Confédération. Pour pouvoir en bénéficier, les futurs sociétaires-locataires doivent apporter au minimum 5% en fond propres.* Ensuite, la coopérative les complète au moyen d'un prêt accordé par l'Association suisse de l'habitat qui a de l'argent mis à disposition par la Confédération, précise la coopérative.

A ce stade du projet, les intéressés signent une déclaration de principe et d'intention qui stipule qu'ils disposent d'environ 30 000 francs de fonds propres (ou sous la forme d'un deuxième pilier). En cas d'intérêt, cette somme sera déposée sur un compte, néanmoins les personnes n'ont aucune garantie qu'à l'issue de la procédure ils décrocheront l'appartement de leur rêve. *Les comptes seront gelés jusqu'à ce que le dernier appartement soit attribué et ne porteront aucun intérêt. Ils sont en totale sécu-*



La ville de Nyon, propriétaire de cette parcelle, située dans le quartier du Stand, souhaite développer un quartier durable en partenariat avec une ou plusieurs coopératives. Tatiana Huf

Parcelle à assainir

La parcelle en question, de 2,5 hectares est depuis 1859 occupée par le bâtiment de l'ancien stand de tir. Il a été désaffecté le 27 mai 2000. Depuis, les scouts des Trois Jetées occupent les locaux partiellement rénovés. Jusqu'en 1973, le site accueillait un clos d'équarrissage (dépendance des abattoirs où les déchets carnés étaient enfouis dans des fosses disséminées sur la parcelle). Des mesures d'assainissement du sol doivent être envisagées. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un crédit (220 000 francs) voté par le Conseil communal en octobre 2005.

rité, précise encore Henri-Robert Ogay qui, par ailleurs a été aussi municipal de Duillier durant quelques années. *Cette procédure est inhabituelle, mais elle a été appliquée lors de la construction de la Chotte.* Et si le coopérateurs-sociétaires décide un jour de vendre son logement, il récupérera les 30 000 francs.

Aujourd'hui, Nyon-Perchettes regroupe une centaine de personnes. Mais la coopérative espère susciter l'intérêt du plus grand nombre. *Ce qui permettra, au final, de faire la différence par rapport à d'autres projets de coopératives,* estime M. Ogay. Si la ville de Nyon retient le projet de Nyon-Perchettes, une assemblée générale

sera convoquée pour présenter le projet et obtenir l'accord des coopérateurs. Et si in fine, le bâtiment se concrétise, les appartements sur plans seront attribués en fonction d'une liste de rang basée sur l'ancienneté de la coopérative.

CONTESSA PIÑÓN
contessa@lacote.ch

ogay.hro@bluewin.ch et 022 361 07 25